

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 9 septembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 9 septembre 2019 à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Lévis Duchesne, Sylvain Lavoie

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Madame Marie-Hélène Boily, directrice générale
Monsieur Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 195.09.2019 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 août 2019 et de la séance extraordinaire du 26 août 2019
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4.1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 13 août au 9 septembre 2019
 - 4.1.2 Autorisation paiement des factures de dépenses du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité
 - 4.1.3 Adoption d'une politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de violence au travail
 - 4.1.4 Versement de subventions en lien avec la politique d'intervention en matière de développement économique
 - 4.1.5 Mandat à la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud d'acquérir un outil d'alerte à la population
 - 4.2 Gestion du territoire**
 - 4.2.1 Vente d'un terrain résidentiel - M. Pierre-Luc Allard et Mme Carolann Ferland
 - 4.2.2 Vente d'un terrain résidentiel - M. Jean-Michael Lévesque et Mme Marie-Josée Allard

- 4.2.3 Vente d'un terrain résidentiel - M. Mathieu Laroche et Mme Amélie Desmeules
- 4.2.4 Vente d'un terrain résidentiel - M. Donald Desbiens et Mme Nadia Harvey
- 4.2.5 Octroi de contrats - Terrain de balle secteur Lac-à-la-Croix - Appropriation au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)
- 4.2.6 Octroi d'un contrat à Pavage régional - Pavage diverses rues de la Ville - Appropriation au fonds carrière et sablière
- 4.2.7 Octroi d'un contrat à Norda Stelo - Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'ajout d'un regard aux étangs du secteur Métabetchouan
- 4.2.8 Octroi d'un contrat à DC Com - Réfection conduite de distribution des puits et du point d'injection du système de dosage du bâtiment des puits du rang 4 - Appropriation au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)
- 4.2.9 Octroi d'un contrat à Can Explore - Volumétrie de piles / Inventaire pour 5 carrières - Appropriation au fonds carrière et sablière
- 4.2.10 Octroi d'un contrat à Rock Guay contracteur et Fils inc. - Creusage de fossés et enlèvement de roches sur la route des Laurentides
- 4.2.11 Octroi d'un contrat - Achat de sel de déglçage pour la saison hivernale 2019-2020
- 4.2.12 Demande d'usage conditionnel 7-2019, 103B, rue St-André
- 4.2.13 Demande de dérogation mineure no 158-2019 - 2067-2069, route 169
- 4.2.14 Demande d'aide financière au Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Réalisation d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable
- 4.2.15 Demande d'autorisation Commission de protection du territoire agricole du Québec soumise par M. Richard Martin
- 4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie**
- 4.3.1 Renouvellement du contrat de concession du restaurant de l'aréna - Saison 2019-2020
- 4.3.2 Adoption du rapport du comité de travail sur la tarification des heures de glace à l'aréna, concernant les organismes locaux offrant des sports aux mineurs
- 4.3.3 Appui aux demandes d'associations de villégiateurs pour l'obtention du service Internet haute vitesse filaire sur le territoire
- 4.4 Rapport des activités du conseil**
- 4.4.1 Rapport des activités du conseil
- 4.4.2 Représentation du conseil municipal, dons et subventions
- 5 Dépôt de la correspondance

6. **Affaires nouvelles**
- 7 Période de questions des citoyens
- 8 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. **196.09.2019 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2019**

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 août 2019 et de la séance extraordinaire du 26 août 2019 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019 et de la séance extraordinaire du 26 août 2019 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4.1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1 **197.09.2019 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 13 AOÛT AU 9 SEPTEMBRE 2019**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Pier Lapointe
Directrice des finances et trésorière

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 13 août au 9 septembre 2019 laquelle totalise la somme de 321 206,12 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 **198.09.2019 AUTORISATION PAIEMENT DES FACTURES DE DÉPENSES DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA RURALITÉ**

Considérant les difficultés financières du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité;

Considérant le manque à gagner pour supporter les dépenses courantes;

Considérant que suite à des rencontres tenues avec les représentants du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité, la Ville a accepté d'acquitter les factures jusqu'au 31 décembre 2019.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'approuver la liste des comptes du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 14 août au 5 septembre 2019, laquelle totalise la somme de 9 948,79 \$ et d'autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 **199.09.2019 ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE VIOLENCE AU TRAVAIL**

Considérant que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

Considérant que la Loi sur les normes du travail (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

Considérant qu' il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail.

À ces causes, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Évans Potvin :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail. Cette politique fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 **200.09.2019 VERSEMENT DE SUBVENTIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement d'une aide financière aux promoteurs suivants, le tout selon les recommandations du comité administration et développement :

Promoteur	Aide financière accordée
M ^{me} Lisa Potvin Toilettage Saly	2 040 \$ (Volet 1 démarrage)
M ^{me} Martine Houde Bistro la Boca	1 980 \$ (Volet 1 démarrage) 2 000 \$ (Volet 2 Publicité /Mise en marché)

La Ville versera aux promoteurs, dans un délai de trente (30) jours suivant l'acceptation du projet 20 % du montant alloué et pour obtenir le solde de l'aide financière consentie,

les promoteurs doivent produire et déposer, à l'officier désigné, douze (12) mois après l'acceptation de son projet, un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie, accompagné des copies des pièces justificatives des dépenses engagées.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 201.09.2019 **MANDAT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE - SECTEUR SUD D'ACQUÉRIR UN OUTIL D'ALERTE À LA POPULATION**

Considérant le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Considérant que ce Règlement précise qu'une municipalité doit en tout temps, être en mesure de lancer l'alerte et de mobiliser les personnes désignées par la municipalité;

Considérant que les municipalités doivent s'y conformer d'ici novembre 2019;

Considérant que la sécurité civile est une compétence municipale;

Considérant que les municipalités membres de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud désirent que celle-ci acquiert un outil pour alerter et mobiliser les personnes désignées.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix confie à la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud le mandat d'acquérir un outil d'alerte et de mobilisation.

Adoptée à l'unanimité

4.2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1 202.09.2019 **VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL - M. PIERRE-LUC ALLARD ET MME CAROLANN FERLAND**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix vende à M. Pierre-Luc Allard et M^{me} Carolann Ferland le terrain résidentiel suivant :

SUPERFICIE TOTALE : 862,10 mètres carrés (9 279,644 pieds carrés)

DÉSIGNATION CADASTRALE : 6 322 232

Cette vente est faite au prix de 45,747 \$ / m2 (4,25 \$ / p2) pour la somme de 39 438,49 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 27 août 2019, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente. Le maire, monsieur André Fortin et le greffier, monsieur Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 203.09.2019 **VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL - M. JEAN-MICHAEL LÉVESQUE ET MME MARIE-JOSÉE ALLARD**

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Évans Potvin :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix vende à M. Jean-Michael Lévesque et M^{me} Marie-Josée Allard le terrain résidentiel suivant :

SUPERFICIE TOTALE : 846,10 mètres carrés (9 107,420 pieds carrés)

DÉSIGNATION CADASTRALE : 6 322 239

Cette vente est faite au prix de 45,747 \$ / m² (4,25 \$ / p²) pour la somme de 38 706,54 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 27 août 2019, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente. Le maire, monsieur André Fortin et le greffier, monsieur Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **204.09.2019 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL - M. MATHIEU LAROCHE ET MME AMÉLIE DESMEULES**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix vende à M. Mathieu Laroche et M^{me} Amélie Desmeules le terrain résidentiel suivant:

SUPERFICIE TOTALE : 922,90 mètres carrés (9 934,096 pieds carrés)

DÉSIGNATION CADASTRALE : 6 322 233

Cette vente est faite au prix de 45,747 \$ / m² (4,25 \$ / p²) pour la somme de 42 219,91 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 27 août 2019, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente. Le maire, monsieur André Fortin et le greffier, monsieur Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 **205.09.2019 VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL - M. DONALD DESBIENS ET MME NADIA HARVEY**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix vende à M. Donald Desbiens et M^{me} Nadia Harvey le terrain résidentiel suivant :

SUPERFICIE TOTALE : 846,10 mètres carrés (9 107,420 pieds carrés)

DÉSIGNATION CADASTRALE : 6 322 236

Cette vente est faite au prix de 45,747 \$ / m² (4,25 \$ / p²) pour la somme de 38 706,54 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 30 août 2019, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente. Le maire, monsieur André Fortin et le greffier, monsieur Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 **206.09.2019 OCTROI DE CONTRATS - TERRAIN DE BALLE SECTEUR LAC-À-LA-CROIX - APPROPRIATION AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder les contrats suivants dans le cadre des travaux d'aménagement du terrain de balle secteur Lac-à-la-Croix et d'approprier les sommes au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Entrepreneur	Travaux	Montant excluant les taxes applicables
Électro-Sag	Enlèvement et installation de poteaux	7 750,00 \$
Inter Clôtures Clôtutex	Installation de clôtures	29 334,57 \$
Spécialités électroniques Saguenay inc.	Achat de luminaires	31 220,21 \$

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 207.09.2019 OCTROI D'UN CONTRAT À PAVAGE RÉGIONAL - PAVAGE DIVERSES RUES DE LA VILLE - APPROPRIATION AU FONDS CARRIÈRE ET SABLIERE

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à Pavage régional les contrats suivants:

Travaux	Montant excluant les taxes applicables
Pavage développement résidentiel domaine du Plateau	10 335,91 \$
Réparation de fissures route Saint-André (phase 2 – ajout de 70 tonnes)	20 000,00 \$ Appropriation de cette somme au fonds carrière et sablière

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 208.09.2019 OCTROI D'UN CONTRAT À NORDA STELO - DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR L'AJOUT D'UN REGARD AUX ÉTANGS DU SECTEUR MÉTABETCHOUAN

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

D'autoriser Norda Stelo à déposer auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une demande d'autorisation pour l'ajout d'un regard aux étangs aérés du secteur Métabetchouan.

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 209.09.2019 OCTROI D'UN CONTRAT À DC COM - RÉFECTION CONDUITE DE DISTRIBUTION DES PUIXS ET DU POINT D'INJECTION DU SYSTÈME DE DOSAGE DU BÂTIMENT DES PUIXS DU RANG 4 - APPROPRIATION AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à DC Com le mandat de réfection d'une conduite de distribution des puits et du point d'injection du système de dosage du bâtiment des puits du rang 4 pour la somme forfaitaire de 12 980 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 12 août 2019.

D'approprier cette somme au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 210.09.2019 **OCTROI D'UN CONTRAT À CAN EXPLORE - VOLUMÉ-
TRIE DE PILES / INVENTAIRE POUR 5 CARRIÈRES -
APPROPRIATION AU FONDS CARRIÈRE ET SABLIERE**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

D'accorder à Can Explore le contrat de Volumétrie de piles pour l'inventaire de cinq (5) carrières sur le territoire, le tout pour la somme de 7 500 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 3 septembre 2019.

D'approprier cette somme au fonds carrière et sablière.

Adoptée à l'unanimité

4.2.10 211.09.2019 **OCTROI D'UN CONTRAT À ROCK GUAY CONTRAC-
TEUR ET FILS INC. - CREUSAGE DE FOSSÉS ET
ENLÈVEMENT DE ROCHES SUR LA ROUTE DES
LAURENTIDES**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'accorder à l'entreprise Rock Guay contracteur et Fils inc. le contrat de creusage de fossés et d'enlèvement de roches sur la route des Laurentides pour un tarif à l'heure de 125 \$ plus 65 \$ / heure pour le tramac. 40 heures de travail sont estimées pour les travaux pour un budget total de 7 500 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.2.11 212.09.2019 **OCTROI D'UN CONTRAT - ACHAT DE SEL DE DÉ-
GLAÇAGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2019-2020**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à Sel Warwick le contrat d'acquisition de sel à glace en vrac pour la somme de 18 720 \$, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 21 août 2019.

Adoptée à l'unanimité

4.2.12 213.09.2019 **DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL 7-2019,
103B, RUE ST-ANDRÉ**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande d'usage conditionnel n° 7-2019 soumise par Madame Jasmine Gagnon visant à opérer un atelier artisanal de fabrication de sous-vêtements au 103B, rue Saint-André. Il s'agit d'un usage industriel au sens du règlement de zonage, lequel usage n'est pas autorisé dans la zone concernée (124CV).

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 2019-08-07) informant le conseil que la demande devrait être acceptée avec certaines conditions, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Évans Potvin :

- D'accepter la demande d'usage conditionnel n° 7-2019 déposée par Madame Jasmine Gagnon visant à opérer un atelier artisanal de fabrication de sous-vêtements (usage 315220 du SCIAN) au 103B, rue Saint-André.
- D'assortir l'autorisation des conditions d'opérations suivantes :
 - deux personnes au maximum devront être occupées à cet usage;
 - l'entreprise devra limiter ses heures d'opération entre 7 h et 20 h.

Adoptée à l'unanimité

4.2.13 214.09.2019 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 158-2019 - 2067-2069, ROUTE 169**

M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Évans Potvin :

De reporter au 4 novembre 2019, la décision par rapport à la demande de dérogation mineure n° 158-2019 déposée par Monsieur Éric Bilodeau.

Adoptée à l'unanimité

4.2.14 215.09.2019 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) – RÉALISATION D'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'autoriser M. Mario Bouchard, greffier à soumettre une demande d'aide financière au Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) dans le cadre de la réalisation de l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité

4.2.15 216.09.2019 **DEMANDE D'AUTORISATION COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC SOUMISE PAR M. RICHARD MARTIN**

Considérant que la demande déposée par Monsieur Richard Martin visant à aliéner le lot 5 979 824 et à conserver le lot 5 979 821 ne contrevient pas à la réglementation municipale;

Considérant que la demande n'entraîne pas d'effet négatif sur la pratique de l'agriculture sur l'emplacement ou dans le voisinage;

Considérant que les possibilités d'utilisations agricoles des superficies concernées sont inexistantes.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande d'autorisation déposée par Monsieur Richard Martin visant à aliéner le lot 5 979 824 et à conserver le lot 5 979 821.

Adoptée à l'unanimité

4.3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

4.3.1 217.09.2019 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION DU RESTAURANT DE L'ARÉNA - SAISON 2019-2020**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix le renouvellement de contrat de la concession du comptoir de restauration de l'aréna municipal pour la saison 2019-2020 à intervenir avec madame Lyne Boudreault,

lequel fixe le loyer mensuel à 500 \$ plus les taxes applicables. Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 **218.09.2019** **ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA TARIFICATION DES HEURES DE GLACE À L'ARÉNA, CONCERNANT LES ORGANISMES LOCAUX OFFRANT DES SPORTS AUX MINEURS**

Considérant que les demandes d'abolition du tarif de location des heures de glace aux clubs destinés aux sports mineurs de l'aréna sont récurrentes depuis plus de 30 ans;

Considérant que la récurrence des demandes des organismes offrant des sports mineurs provient du fait que dans la région, la totalité des autres arénas ne facture aucun frais à leurs clubs;

Considérant qu'un élément nouveau est apparu en 2018, à l'effet que de nombreuses fusions des hockeys mineurs sont survenues ces dernières années au Québec et plus récemment à Saguenay;

Considérant qu'une éventuelle fusion du hockey mineur local aurait un impact négatif sur l'utilisation de l'aréna de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix en raison de la gratuité offerte dans d'autres arénas;

Considérant que la Ville a formé un comité de travail pour discuter de certaines hypothèses d'abolition de la tarification des heures de glace aux clubs de sports mineurs;

Considérant que le rapport du comité de travail recommande des mesures afin de tenter de réduire l'impact financier annuel négatif et récurrent sur les revenus de la Ville estimés à 31 000 \$. En plus de la perte d'un pourcentage sur le retour des investissements qui seront effectués à l'aréna;

Considérant que ces mesures incluent également des efforts des clubs de sports mineurs concernés, afin de dégager de nouvelles plages horaires destinées ligues adultes à partir de 20h et aussi pour optimiser l'utilisation du temps de glace au début et pendant la saison;

Considérant les recommandations d'application des mesures proposées en deux (2) phases par le comité de travail, soit une à l'automne 2019 et l'autre en janvier 2020;

Considérant que ces mesures impliquent de nombreux changements, tant au niveau de la Ville, qu'au niveau des organisations de sports mineurs.

À ces causes, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accepter le rapport du comité de travail sur les heures de glace à l'aréna ainsi que l'étalement de l'application des mesures.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 **219.09.2019** **APPUI AUX DEMANDES D'ASSOCIATIONS DE VILLÉGIATEURS POUR L'OBTENTION DU SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE FILAIRE SUR LE TERRITOIRE**

Considérant les demandes reçues depuis 2016 de différentes associations de villégiateurs sur le territoire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix afin de rendre disponible les services Internet de haute vitesse filaire;

Considérant qu'il a été révélé que les problématiques à l'origine des demandes reçues sont communes à une grande proportion géographique du territoire soit presque tous les rangs, et 100 % des chemins de villégiature;

Considérant qu'il n'est plus possible de connaître officiellement les plans d'expansion des réseaux par les compagnies fournisseurs de services internet et conséquemment

d'anticiper des délais pour la disponibilité des services;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix appuie la Fédération québécoise des municipalités dans ses efforts pour des situations similaires constatées dans tout le Québec.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix appuie les différentes associations de villégiateurs sur son territoire dans leurs démarches auprès des gouvernements et des compagnies afin de rendre disponible les services haute vitesse filaire.

Adoptée à l'unanimité

4.4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4.4.1 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Vérification des comptes de la Ville
- Comité administration et développement
- Représentation au souper de la table agroalimentaire
- Rencontre de citoyens
- Comité plénier
- Représentation à la fête des récoltes de Saint-Gédéon
- Rassemblement jeunesse
- Activité randonnée de Quad
- 5 à 7 Desjardins
- Comité Festi-Vélo
- Réunion du camp musical
- Représentation lors d'activités-bénéfices (Église de Lac-à-la-Croix, Juvénat de Desbiens, Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean)
- Conférence de presse pour l'inauguration d'un nouveau pavillon au Collège d'Alma
- Conférence de presse du ministre Jolin-Barrette sur l'immigration
- Visite des installations de l'entreprise Structures mur à mur
- Visite de l'Odyssée des bâtisseurs
- Rencontre post-mortem pour le dossier de partage de ressources entre Hébertville et Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

4.4.2 **220.09.2019 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
AFEAS Métabetchouan	Aide financière pour l'acquisition d'un métier usagé	400 \$
AFEAS Métabetchouan	Aide financière Marché de Noël	150 \$ et transport des tables
Table régionale de concertation des aînés du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Participation journée internationale des aînés le 1 ^{er} octobre. 25 \$/billet	50 \$ Achat de 2 billets
Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean	Souper bénéfice le vendredi 25 octobre. 110 \$/billet	110 \$ Achat d'un billet
Véloroute des Bleuets – L'Auto-Vélo 2019	60 \$/billet	60 \$ Achat d'un billet
Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Billets pour l'activité bénéfice « Bulles et Chocolat » le 6	220 \$ Achat de 4 billets

	septembre. 55 \$/billet	
Juvénat de Desbiens	Souper spectacle bénéfice le 31 août. 100 \$ le billet	200 \$ Achat de 2 billets
Centraide	Contribution campagne 2019	200 \$

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Pavage de la rue Saint-Georges (vérifier l'uniformité de la pose);
- Réparations par le ministère des Transports du Québec (accotement et gazon dans le secteur de la route 169 près de la voie de virage à gauche);
- Amélioration de la descente pour les bateaux au quai municipal.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier